

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2026-10

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Excusés :	2
- Procuration :	1
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Date convocation :	
18/05/2026	
Date d'affichage :	
18/05/2026	

Le vingt-sept mai deux mil vingt-six, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19h à la salle Claude Beun à CORMATIN, sous la présidence de M. Jacques CHORIER.

Etaient présents : Jean-François FARENC, Jean-Marc BERTRAND, François BONNETAIN, Jean-François DEMONGEOT, Jean-Luc AUBOEUF, Vincent MAYEL, Thierry PARRET, Jean-François BORDET, Jean-Michel COGNARD, Christian PROTET, Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN, Jean-Michel MOREY

Procurations : Patrick THEVENIAUX à Christian PROTET

Etaient excusés : Patrick THEVENIAUX, Pascal GUENARD

A été nommé **Secrétaire de séance** : Jean-Michel COGNARD

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER LA DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA GROSNE SUR LA COMMUNE DE JALOGNY PAR LA FIXATION DE BOIS MORT.

Le Président expose à l'ensemble du Comité Syndical que pour faciliter la restauration morphologique de la Grosne sur Jalogny, il convient de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté – dossier ENV-O-ETUD-000808.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour la restauration morphologique de la Grosne sur la commune de Jalogny par la fixation de bois morts d'un coût global de 44 600.00 € HT auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. Le financement de la région BFC interviendra à hauteur de 80% du montant HT.
- **PRECISE** que l'assemblée sera informée lors de chaque comité syndical des demandes de subventions déposées.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

et publication du :

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

M. Jacques CHORIER

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 071-200095990-20260527-DE_2026_10-DE

S²LO

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE
Le secrétaire,
M. Jean-Michel COGNARD